

ARRÊT DE LA COUR**du 22 juillet 2013****dans l'affaire E-9/12****Islande contre Autorité de surveillance AELE**

(Recours en annulation d'une décision de l'Autorité de surveillance AELE — Aides d'État — Vente de terrains par les pouvoirs publics — Principe de l'investisseur en économie de marché — Lignes directrices relatives aux aides d'État — Procédure d'offre ayant fait l'objet d'une publicité suffisante et qui s'apparente à une vente publique — Erreur manifeste d'appréciation — Principe de bonne administration — Obligation de motivation)

(2013/C 309/05)

Dans l'affaire E-9/12, Islande contre Autorité de surveillance AELE — DEMANDE d'annulation partielle de la décision de l'Autorité de surveillance AELE n° 261/12/COL du 4 juillet 2012 concernant les mesures fiscales municipales, la vente de biens immobiliers et à la vente d'électricité à Verne Holdings ehf., la Cour, composée de MM. Carl Baudenbacher, président, Per Christiansen (juge rapporteur) et Páll Hreinsson, juges, a rendu un arrêt le 22 juillet 2013, dont le dispositif est le suivant:

La Cour:

- 1) rejette le recours;
 - 2) condamne le requérant aux dépens de l'instance.
-